



Compte-rendu du Groupe de Travail
« Communication - Tourisme – Activités de pleine nature »
pour l'élaboration du Tome 2 du Document d'Objectifs
du site Natura 2000 « Clarée »

- 5 février 2015 -

Névache – Salle polyvalente

Personnes présentes :

ALLONETTO Maurice, habitant de Névache, paysan, loueur de meublés
BONNET Jean-Charles, Président de l'ACCA de Névache
BOUCHIÉ Thierry, adjoint à Val des Prés
CHEVALLIER Jean-Louis, Maire de Névache
CHRÉTIEN Claudine, mairie de Névache, Présidente du Comité de Pilotage
DHENIN Nicole, conseil municipal de La Salle les Alpes
DOLCI Aldo, adjoint à Val des Prés
FIQUET Marc, DDT05, SEEF
GADENNE Clotilde, OT de Névache
GARCIA André, Névache
GILLOT Philippe, ECODIR/CRAVE/SAPN
LIGER Bernard, Névache
MARTIN Abdou, Compagnie des guides Oisans-Ecrins
MIEGGE Adeline, conseil municipal de Névache
PAUBEL Patrick, auberge la Cleida
RÉMY Claude, Président d'Arnica Montana
REYMOND Jean-Michel, Maire de Val de Prés
VIVAT Agnès, mairie de Névache

Personnes excusées :

BERNARD Jean, propriétaire à Névache
CACHAT Dominique, habitante de Névache, LPO
DAUDEL Jean-Christophe, DREAL PACA
DRUON E., habitant de Névache
JOUBERT Annie, Conseil Général des Hautes-Alpes
JOURDAN Yves, AAPPMA de Névache
MAGNE Jean-Claude, représentant du Comité Départemental des Clubs Alpains Français 05
MENET G., habitante de Névache

M. Jean-Louis Chevalier, Maire de Névache, ouvre la séance et présente Mme Claudine Chrétien, première adjointe à la mairie et Présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 de la Clarée. Mme Chrétien présente ensuite Agnès Vivat, chargée de mission à la mairie pour la rédaction du Tome 2 du Document d'Objectifs.

Un tour de table est réalisé afin que chaque participant se présente.

Présentation du Tome 1 du Document d'Objectifs

Diaporama disponible en ligne : <http://hautes-alpes.n2000.fr/claree>

Présentation des problématiques de préservation du site

Problématiques pour la Clarée (ressortant des précédents groupes de travail notamment) :

- Divagation avec érosion (VTT, raccourcis des sentiers de randonnée) ;
- Dérangements de la faune (escalade en été, raquettes et ski de randonnée en hiver) ;
- Piétinement (autour des lacs par ex.) ;
- Destruction d'espèces ou d'habitats lors de l'aménagement de sites (escalade, via ferrata, parking, etc...) ;
- Déchets (autour des zones de stationnement) ;
- Fréquentation des pistes par des engins motorisés de loisir (motos trial, quads, voitures 4x4, motos-neige en hiver) ;
- Question de l'alevinage des lacs d'altitude.

Propositions d'objectifs de gestion pour la Clarée

Milieus humides :

- Canaliser la fréquentation liée aux activités de pleine nature afin de limiter les impacts sur les habitats et les espèces,
- Evaluer l'impact des alevinages et agir en conséquence.

Prairies, pelouses et landines :

- Canaliser la fréquentation afin de limiter les impacts sur les habitats et les espèces.

Milieus rocheux :

- Limiter les impacts des activités de pleine nature sur les habitats et les espèces lors de l'équipement des sites de pratique (escalade, via ferrata, spéléo, canyoning,... y compris stationnement).

Faune et flore :

- Canaliser la fréquentation touristique afin d'éviter les dérangements, en été comme en hiver.
- Canaliser la fréquentation touristique afin d'éviter la destruction, le piétinement ou l'arrachage/cueillette des espèces rares et/ou protégées.

Tous projets :

- Prendre en compte systématiquement, dans tout projet d'aménagement ou d'équipement, la présence et la nécessité de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire présent.

Communication-sensibilisation :

- Faire connaître le site et ses richesses ainsi que le réseau européen Natura 2000,
- Sensibiliser, informer et communiquer auprès des élus, des habitants, du public et des professionnels du tourisme afin de favoriser l'adoption de « bonnes pratiques » favorables au milieu naturel dans les différents domaines d'activités.

Discussion (les échanges ont été regroupés par thématiques)

Déchets

La problématique qui apparaît comme la plus importante est celle de la gestion des déchets. Concernant les autres questions, elles ne constituent pas forcément des problèmes mais plutôt des thèmes sur lesquels il faut réfléchir, sur la base d'un zonage précis.

Désormais on ne retrouve plus beaucoup de canettes ou bouteilles mais plutôt des couches de

bébés, cachées sous des pierres autour des lacs...
Dans le Lac Vert, 6 gros bidons d'huile ont été évacués.

VTT

Concernant la pratique du VTT, sur les gros sentiers de randonnée il existe un problème de cohabitation avec les randonneurs pédestres. Les problèmes de divagation hors sentiers sont localement importants, en particulier sur le Vallon. La question de l'information diffusée dans les topos papiers et les topos en ligne, ainsi que par certains hébergeurs se pose.

Randonnée pédestre

Sur Névache, des balisages ont été refaits sur toute la commune afin de mieux canaliser la fréquentation touristique.

Loisirs motorisés

Rappel de la réglementation : toute circulation de véhicules motorisés ailleurs que sur les voies ouvertes à la circulation est interdite. La législation italienne en la matière est à vérifier.

Des problèmes importants concernent le secteur des Acles => grosses dégradations à la montée (ex : montée de la côte névachaise). Les pratiquants de trial sont très majoritairement étrangers, et fréquentent ce secteur surtout à l'automne, en fin de journée → impossibilité de parvenir à les verbaliser.

Concernant les quads, il y a quelques groupes Briançonnais qui ont le Vallon des Acles comme itinéraire. Leurs passages occasionnent de très grosses dégradations sur le milieu.

Dans le cadre de la MISEN, il est envisageable, comme sur le plateau d'Emparis, de programmer une opération coordonnée avec tous les services de l'Etat concernés, ciblée sur des zones définies (par ex. les Acles). Les agents assermentés montrent qu'ils sont présents sur le terrain ce qui a un effet dissuasif.

L'autre entrée pour travailler sur ce problème est la sensibilisation et l'information. Un des freins est la description de ces itinéraires dans des topos et roadbook souvent étrangers : il faut voir quelles sont les possibilités d'action de ce côté-là (sites internet, rééditions...). Sur les topos il est possible de faire de la sensibilisation puisqu'ils sont mis à jour régulièrement.

Par ailleurs, il faudrait également agir sur la signalétique (les problèmes d'incivilité sont croissants).

3 axes de travail :

1. La signalétique sur place : il faut qu'elle soit claire → verbalisation des contrevenants
2. Diffuser l'information, sensibiliser, faire changer les topos et roadbook
3. Rendre l'accès difficile voir impossible : mettre en place des barrières et les garder fermées

Il serait utile d'associer la gendarmerie au prochain groupe de travail et au comité de pilotage afin d'aborder la question de la verbalisation de ces pratiques.

Utilisation possible des lichens pour mesurer la fréquentation routière : possibilité de mettre en place un suivi de la pollution azotée via les lichens.

Places à feu

Risque potentiel sur la basse et la moyenne vallée ainsi que sur le secteur du col de l'Echelle : information et surveillance nécessaires.

La pertinence des aires à feu est à vérifier : lorsque le bois mort vient à manquer à proximité, les utilisateurs s'en prennent aux arbres vivants et ceci peut engendrer une dégradation rapide du site (cf. col de l'Echelle).

Concernant les places à feu « officielles » : il en existe 350 dans les Hautes-Alpes, autorisées par arrêté préfectoral, l'angle de vue étant uniquement le feu et les risques liés. Pour l'Etat, c'est plutôt une bonne opération, mais la question des dégradations du milieu naturel alentour doit être prise en considération, notamment au col de l'Echelle.

Escalade

Il peut exister des problèmes sur certains sites d'escalade très fréquentés comme le Rocher qui Répond.

La question des équipements mis en place de manière individuelle et informelle est à considérer => initiative d'équipeurs « sauvages », sachant qu'ensuite la responsabilité de ces installations incombe aux communes concernées. Il y a par ailleurs des sites qui ne sont plus conventionnés

avec la FFME. Ces sites sont classés « terrain d'aventures ».

Il est par ailleurs nécessaire d'avoir une attention particulière sur les via ferrata (une côté italien + d'autres « historiques » avec un équipement très ancien) et les grandes voies.

Neutralisation de voies pendant les périodes de nidification d'espèces sensibles (rapaces rupestres notamment) : mettre en place de l'information à différents niveaux :

- panneau d'accueil du site présentant les caractéristiques du site, les préconisations et bonnes pratiques, les enjeux faune/flore + flashcode pour signaler la majoration des informations et le signalement d'éventuels dégradations ou problèmes relevés -> SURICATE (<http://sentinelles.sportsdenature.fr/>) ;
- plaquette de « neutralisation » au pied des voies à fermer temporairement : modèle départemental à définir et à diffuser, à voir avec le CG05 ; à noter que la neutralisation nécessite d'assurer un suivi régulier des zones de nidification (via bénévoles des associations naturalistes) qui n'est pas simple et qui est coûteux en temps ; mais les grimpeurs sensibilisés peuvent également fournir des informations ;
- mettre à disposition de l'information sur les secteurs sensibles en rapport avec les activités de pleine nature (carte des zones à enjeux croisés) : à établir et diffuser au niveau départemental.

Inventaire des zones sensibles pour la faune dans les secteurs de pratique de sports de nature (ex : grand duc/escalade ; tétras/ski de rando...) : il y a quelques années, le CRAVE avait établi une carte des enjeux faune sur l'ensemble des falaises du département : elle pourrait être actualisée. Une étude a par ailleurs été réalisée en 2010-2011 par le CG05 (Etat des lieux de l'escalade dans le département des Hautes-Alpes) et pourrait également constituer un bon outil de départ.

Ski de randonnée et raquettes

Pour le ski de randonnée et les enjeux galliformes, le travail d'inventaire reste à faire : cartographie des zones d'hivernage du tétras-lyre avec les chasseurs, les gardiens de refuge, l'ONCFS, la Fédération des chasseurs. A noter que ceci pourrait être envisagé sur tous les sites Natura 2000 voire tout le territoire des Hautes-Alpes, les problématiques étant identiques. On pourrait donc imaginer la création d'un guide des bonnes pratiques au niveau départemental (avec le CG 05 ?).

Concernant les zones de mise en défens, elles ont été mises en place sur un certain nombre de sites après des diagnostics préalables, et elles sont localisées et répertoriées. A priori les sites concernés, notamment pour le tétras, sont efficaces et fonctionnent bien, sans surfréquentation du site du fait de sa matérialisation.

Afin de regrouper les observations, on pourrait proposer la constitution d'un réseau de veilleurs avec les gardiens de refuge, les accompagnateurs, les guides, les chasseurs, les pêcheurs (ceci peut passer par de la formation). Possibilité de rassembler les retours d'observations en s'appuyant sur ce réseau.

Kayak

La pratique du kayak sur la Clarée peut poser problème à certaines périodes de l'année pour certaines espèces d'oiseaux qui nichent sur les berges de la rivière. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait une forte fréquentation pour avoir des impacts très forts. A prendre en considération.

Motoneiges

Développement des motoneiges : charte pour les refuges et propriétaires de chalets (trajets matin et soir). Mais la multiplication des engins entraîne une multiplication des déplacements, même en pleine journée (notamment vers midi). Charte à rappeler (réactiver) ?

Urbanisme-restauration d'habitations

SCOT + loi ALURE : ils visent à éviter les dents creuses, le mitage et favoriser la densification : on évite de consommer de l'espace pour urbaniser.

Quelles pourraient être les conséquences de la présence d'une colonie de chauves-souris dans un bâtiment à réhabiliter ? Toutes les espèces de chauves-souris et leurs gîtes sont protégés en France (dans ou hors site Natura 2000) : si la cohabitation est tout à fait possible, il est impératif de

respecter des préconisations et des périodes d'intervention. Sur le site, il faudra une connaissance accrue des espèces et de leurs gîtes pour en tenir compte dans les projets (possibilité de mettre en place une campagne d'inventaire participatif, cf GT scientifique).

Question des résidences secondaires, très nombreuses dans la vallée : les propriétaires pourraient bénéficier d'une communication ciblée car ils ont un rôle important dans l'entretien du bâti, mais c'est un public difficile à contacter.

Camping sauvage

Le camping sauvage constitue un risque potentiel. Dans la vallée on trouve beaucoup de tentes (bivouac autorisé) et de camping-cars en été. Il y a nécessité de répondre aux besoins des camping-caristes si des zones sont interdites afin de ne pas voir se multiplier des vidanges sauvages de WC ou des places à feu...

Champ de tir

Concernant la cohérence du site Natura 2000 avec le champ de tir : il y a concertation avec l'armée en amont des opérations.

A noter l'existence d'un certain nombre de déchets liés à l'activité militaire : question à résoudre avec l'armée.

Communication-sensibilisation

Il faut absolument éduquer et sensibiliser les personnes aux différentes problématiques.

Communication : l'Office de Tourisme est partant pour diffuser de l'info sur Natura 2000, de manière didactique mais avec de la rigueur scientifique. Disponibilité pour ce projet à partir de juin 2015.

Contrat N2000

Un certain nombre d'opérations effectuées dans un but de protection des milieux naturels et définies dans le DOCOB seront potentiellement finançables par des Contrats Natura 2000 :

- Mise en défens, fermeture des accès
- Information des usagers
- Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats.

Au niveau régional, l'enveloppe financière disponible pour ces contrats pour les 7 ans à venir est de 2M€. Une priorisation en termes d'actions mais également en termes de territoire sera réalisée au niveau par la DREAL parmi les projets de contrats.

Conclusion

A partir de ce qui a été dit, des propositions de mesures vont être rédigées (avec un budget prévisionnel). Ces mesures seront présentées en groupe de travail avant d'être finalisées (nouvelle rencontre à prévoir en avril). Le document final (Tome 2 du Docob) sera proposé fin mai 2015 au Comité de Pilotage pour validation. Ensuite le site passera en phase d'animation et les mesures listées dans le Docob seront mises en œuvre. Groupe de travail communication, tourisme et activités de pleine nature.